

Date de Convocation : 29 Mars 2018

SEANCE DU 6 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SAINT DENIS LES REBAIS, sous la présidence de Monsieur Raymond LECORRE, Maire.

Présents : Raymond LECORRE - Sylvie FRENAIS – Nathalie LE TOUCHAIS – Hélène CATHALIFAUD – Alain STORME — Véronique LEVEQUE — Pascal RIGOT – Patricia ANCELLE – Anne CHAIN-LARCHE – David PEREIRA TIMOTEO -

Absents excusés : Stéphane MARIAULLE - Karine VITALI - Corinne PROFIT - Didier LAPLAIGE
Jean-Pierre TARENTO

Calcul du quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint, déclare l'assemblée en mesure de délibérer valablement et ouvre la séance.

Recensement des pouvoirs : Jean-Pierre TARENTO à Sylvie FRENAIS - Didier LAPLAIGE à Hélène CATHALIFAUD - Corinne PROFIT à Raymond LECORRE.

Secrétaire de séance : Nathalie LETOUCHAIS

Procès-verbal : Le conseil municipal adopte et signe le procès-verbal de la précédente réunion qui n'appelle pas d'observation.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- SDESM : Convention maintenance éclairage public
Modification des statuts
- Achat cinémomètre

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de porter ces questions à l'ordre du jour.

2018-006 COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE

2018-007 COMPTE DE GESTION 2017 – ASSAINISSEMENT

2018-008 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 Commune

2018-009 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 Assainissement

2018-010 AFFECTATION des RESULTATS 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 6 avril 2018 le compte administratif 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure (a)	- 5 234.43 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure (b)	308 982.05 €

Résultats 2017

Résultat de l'exercice Déficit de la section d'investissement (c)	- 115 198.09 €
Résultat de l'exercice Excédent de la section de fonctionnement (d)	51 851.37 €
Résultat de clôture de l'exercice Déficit de la section d'investissement (a+c)	- 120 432.52 €
Résultat de clôture de l'exercice Excédent de la section de fonctionnement (b+d)	319 188.99 €

Restes à réaliser Dépenses :	Restes à réaliser Recettes :	(e) Soldes des restes à réaliser :
0	73 105.00	73 105.00

Besoin de financement à la section d'investissement compte 1068 (a+c+e)	47 327.52 €
-------------------------------------------------------------------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter au budget 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	47 327.52 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	271 861.47 €
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

2018-011 AFFECTATION des RESULTATS 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 6 avril 2018 le compte administratif 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure (a)	14 368.02 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure (b)	82 893.79 €

Résultats 2016

Résultat de l'exercice déficit de la section d'investissement (c)	-72 238.84 €
Résultat de l'exercice Excédent de la section de fonctionnement (d)	23 584.34 €
Résultat de clôture de l'exercice déficit de la section d'investissement (a+c)	-57 870.82 €
Résultat de clôture de l'exercice Excédent de la section de fonctionnement (b+d)	106 478.13 €

Restes à réaliser Dépenses :	Restes à réaliser Recettes :	(e) Soldes des restes à réaliser :
15 000.00	44 730.00	29 730.00

Besoin de financement à la section	28 140.82 €
------------------------------------	-------------

d'investissement compte 1068 (a+c+e)	
--------------------------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter au budget 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	28 140.82 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	78 337.31 €
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

2018-012 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après l'analyse des résultats de l'exercice précédent et l'examen du projet présenté,

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif par nature et par chapitre qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- * Budget Général : 749 235 € en section de Fonctionnement
359 174 € en section d'Investissement

2018-013 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après l'analyse des résultats de l'exercice précédent et l'examen du projet présenté,

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif par nature et par chapitre qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- * Budget Assainissement : 114 600 € en section de Fonctionnement
5 465 195 € en section d'Investissement

2018-014 VOTE du TAUX des TAXES LOCALES pour 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- VOTE, à l'unanimité les taux des taxes directes locales pour 2018, comme suit :

- Taxe d'Habitation..... 8,07 %
- Taxe Foncière (bâti)..... 13,91 %
- Taxe Foncière (non bâti)..... 33,44 %

2018-015 SUBVENTION 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE**, à l'unanimité, les subventions 2018 pour un montant de 3.500 € au CCAS et 2.390 € à diverses associations.

REMBOURSEMENT – LOCATION SALLE (pas de délib vu avec FL)

Considérant le problème de chauffage de la salle des fêtes du 3 mars 2018,
Vu la réservation de la salle des fêtes du 3 mars 2018 par Madame BOITRAND, pour un montant de 350 €,
Monsieur Le Maire propose de ne pas facturer la location de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**DÉCIDE** de ne pas facturer la location de la salle du 3 mars 2018 à Madame Boitrand Brigitte en guise de compensation.

2018-016 MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les charges de chauffage à la salle polyvalente sont élevées et qu'il convient de modifier les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-**DÉCIDE** de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit à compter du 1^{er} septembre 2018:

Utilisateur	Courte durée 8H- 12H ou 14H – 18 H Sauf Samedi, Dimanche et jours fériés	Journée	Week-end
Habitant de la Commune	110 €	270 €	390 €
Habitant hors Commune	160 €	470 €	690 €
Location de la vaisselle	50 €	50 €	50 €

- **FIXE** le montant de la caution à hauteur de :

- 300 € pour les dégradations éventuelles de la salle et du mobilier
- 150 € pour le ménage dans le cas où la salle ne serait pas rendue propre
- 90 € pour consignation des clés des cadenas extérieurs

PROBLEMES DE SATIONNEMENT A L'ECOLE DES ALJARDS (pas de délib mais un arrêté vu avec FL)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du problème de sécurité sur le parking devant l'école et propose d'installer un panneau sens interdit sauf service afin de limiter le nombre de véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-DÉCIDE d'installer un panneau sens interdit sur le parking devant l'école des Aljards.

2018-017 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SACPA

Vu la mission de service public concernant la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale confié

Considérant que le contrat avec la SACPA arrive à échéance au 30 juin 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la SACPA pour la mission de service public concernant la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie

publique et l'exploitation de la fourrière animale à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 reconduit par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois

- **ACCEPTE** le montant annuel forfaitaire de 733,49 € HT

- **AUTORISE** M le Maire à signer ledit contrat

- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget.

2018-018 MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM

Vu la délibération n° 2018-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

. **APPROUVE** les modifications des statuts du SDESM ci-joint

2018-019 SDESM – MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018-2022

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES

(annule et remplace la délibération n°2018-005 du 13 février 2018)

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Considérant que la commune de SAINT-DENIS-LES-REBAIS est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

2018-020 RAPPORT du MAIRE dans le CADRE de ses DELEGATIONS

- Achat d'un cinémomètre laser pour un montant de 4 204 € HT

2018-021 LIGNE n° 1 SEINE et MARNE express – AMENAGEMENT PMT DE 2 ARRETS de BUS

M. le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement PMR de 2 arrêts de bus situé à Mazagran de la ligne n°1 Seine-et-Marne Express. Le montant de l'aménagement est évalué à 27 108.10 € HT subventionné à 70 %.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce projet et de se positionner sur la prise en compte de la maîtrise d'ouvrage de cette mise en accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de mise en accessibilité 2 arrêts de bus situé à Mazagran sur la ligne n°1 « Seine-et-Marne Express » aux Personnes à Mobilité Réduite.
- **ACCEPTE** de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du STIF à hauteur de 70 % du montant HT des travaux et **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme : Sylvie Frenais présente le projet ALDAU relatif à une assistance en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme. La commune s'est portée candidate pour expérimenter ce dispositif.

Agent technique : Monsieur le Maire indique que le recrutement est en cours.

Incendie : Monsieur le Maire informe qu'un incendie s'est déclaré au bourg place de l'église dans une maison d'habitation.

Remerciements : l'association randonnée pédestre remercie la municipalité pour le versement d'une subvention

Information Ecol''O''Rando : Randonnée pédestre le 5 mai 2018.

Cinémomètre laser : Monsieur Le Maire informe que le cinémomètre a été cédé gracieusement aux services de gendarmerie de La Ferté Gaucher.

CLOTURE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.